

Coordonnées	77 rue de Belle Vue CS 70116 59030 Lille Cedex 03.20.63.19.50 Mail : espacecom@gcs2a.org
Statut	G.C.S.M.S (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale)
Siret	793 410 283 00022
Autorisation	03/12/2013 (Arrêté portant cession d'autorisation délivré par le Président du Conseil Départemental du Nord)
Agrément Préfectoral	W595021666
Directeurs	Christine LEMERRE (Général) Franck DUHAMEL (Financier)
Date de création gcs2a employeur	27 décembre 2012 01 janvier 2015
Nombre de salariés Au 31/12/2015	75
Zone d'intervention	19 communes autour de la Métropole Lilloise

Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi
8H00/12H30 – 13H30/17H30

Historique

La création du gcs2a, le 27 décembre 2012, repose sur une démarche volontaire des Conseils d'administration de l'Afad Région Lilloise et de l'Asef de Lille, deux associations intervenant au domicile des familles depuis 1953 et 1949, investies dans le secteur de la prévention, de l'aide sociale à l'enfance et de l'accompagnement à la parentalité.

Les structures ont vu dans ce projet de création de GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale), le moyen d'optimiser la prise en charge des familles, de renforcer une visibilité et un positionnement vis-à-vis des institutions locales et départementales, et surtout de pérenniser les activités de chaque entité.

Cette coopération permet aujourd'hui le développement des prestations et missions à destination des familles et des personnes en situation de besoin ou de précarité.

Vocation :

La vocation du gcs2a est de favoriser l'autonomie des personnes et leur insertion sociale, d'assurer leur prise en charge, d'écouter et de répondre aux besoins, s'adapter aux évolutions économiques et sociales et de dynamiser des partenariats forts.

Répondre aux exigences qu'impose la loi en matière économique, tout en confirmant la volonté de ne pas engendrer de profits.

Préserver l'équilibre de vie au domicile des personnes confrontées à des difficultés, passagères ou non, médicales et sociales, dans le cadre d'une grossesse, d'une naissance ou de la maladie d'un parent ou d'un enfant, et à toute personne en situation de besoin.

Mener une action d'Aide, à visée éducative et préventive, en collaboration avec les professionnels de la protection de l'enfance, comme alternative au placement de l'enfant et/ou permettant le maintien des liens entre l'enfant placé et sa famille.

Missions :

- Protection de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées ou en difficulté.
- Actions éducatives, thérapeutiques, pédagogiques adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge.
- Action d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociale et professionnelle, d'aide à la vie active, d'informations et de conseils sur les aides techniques ainsi que l'aide au travail.
- Action d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif.
- Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

